

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 26 MAI 2021

**Présents** : Nicolas FEDOU – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Jacqueline CALASTRENG – Rose-Marie MELENDO – Stéphane CALGARO – Alice VICTOIRE BOSC – Joël OULIE – Robert GIUSTI et Laëtitia AUGUSTIN

**Absents excusés (avec procuration)** : Pierre MAFFRE (procuration à Claudie SIMONNIN-TOMASEK) – Anne-Marie ROBERT (procuration à Nicolas FEDOU) – Régis ARTIS (procuration à Gilles VIEULLES) – Thomas PORTIER (procuration à Alice VICTOIRE BOSC)

**Secrétaire de séance** : Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

### 1 – TERRES DU LAURAGAIS – Approbation de la modification par avenant des dispositions financières de la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des ADS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie du service commun d'instruction pour l'application du droit des sols (ADS) porté par la communauté de communes afin d'instruire les actes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables ...).

La convention conclue avec la commune prévoit une révision annuelle des dispositions financières. Après concertation entre les communes et Terres du Lauragais, il est proposé aux communes de modifier ces dispositions financières et d'approuver le projet d'avenant à la convention de service ADS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les nouvelles dispositions financières rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ainsi que le projet d'avenant à la convention ADS.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### 2 – FINANCES – Décision modificative du budget n°1

Monsieur le Maire propose une modification dans la section d'investissement du budget :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2315-355 Toiture Bâtiment de la gare	8 000,00 €	
<b>23 : Immobilisations en cours</b>	<b>8 000,00 €</b>	
D2188-352 Aménagement de la zone sportive		6 000,00 €
<b>21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>6 000,00 €</b>
D2031-358 Rénovation de l'école élémentaire		2 000,00 €
<b>20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>2 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte ces modifications.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### 3 – DOMAINE PUBLIC – Transfert de la voirie et des espaces communs du lotissement le Puntou dans le domaine public

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-02-04 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté la rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement le Puntou. L'acte notarié a été signé le 8 mars 2021.

Ces espaces étant affectés à l'usage direct du public, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les intégrer au domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'intégrer au domaine public les parcelles concernées.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### 4 – CIMETIERE – Modification de la durée et de la tarification des concessions

Jacqueline CALASTRENG, élue en charge du Cimetière, rappelle au Conseil Municipal qu'un travail de modernisation de la gestion du cimetière communal est mené en collaboration avec le service administratif de la Mairie. Elle rappelle que jusqu'à maintenant les concessions étaient accordées à perpétuité, elle propose de n'accorder désormais que des concessions pour 30 ans afin d'assurer une meilleure gestion et éviter d'avoir des concessions en état d'abandon comme actuellement.

Elle énonce également que le Conseil Municipal avait fixé des tarifs pour le cimetière et le columbarium et qu'il y a lieu de les réviser pour les mettre en adéquation avec la nouvelle durée envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la durée et les tarifs suivants :

<b>Caveau de 5m<sup>2</sup> - Concession pour 30 ans</b>	<b>Tombe de 2m<sup>2</sup> - Concession pour 30 ans</b>	<b>Case de Columbarium – Concession pour 30 ans</b>
350,00€	150,00€	300,00€

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### 5 – RESSOURCES HUMAINES – Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Claudie SIMONNIN TOMASEK, Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines, indique que le Conseil Municipal doit fixer par délibération les modalités pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (heures supplémentaires et complémentaires) pour les agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et de fixer les conditions de mise en œuvre.
- de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre-appréciation de l'autorité territoriale.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

**Fin de la séance à 19h45.**